



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 28
Voix favorables : 28
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE
Séance du 02/02/2023

DELIBERATION
n° CEVE – 2023 – 07

portant avis relatif à l'attribution de subventions à des associations étudiantes dans le cadre de la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Projets (FSDIE Projets)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14,

Vu l'avis exprimé par la commission de gestion des crédits du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes Projets réunie le **30 novembre 2022**,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Article 1

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve le versement de subventions aux associations d'un montant total de de **26 211,00 €** selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
TO CEAVE	Journée d'étude sur la violence de genre en France et en Espagne	2 135,00 €
Europa Toulouse	Voyage universitaire de découverte des institutions européennes et de Bruxelles	6 500,00 €
OSET	Concerts symphoniques	3 600,00 €
Union Pour la Terre	Paniers solidaires	9 976,00 €
ESN Toulouse	Welcome Month	4 000,00 €
	TOTAL :	26 211,00 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Centre de coût **9010030003**.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,



Hugues KENFACK